



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 27/03/2025 N° 2025-21

Nomenclature : \_\_\_\_\_

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet** : Avenant au contrat de bail civil du 24 juillet 2015 concernant la location de l'ensemble immobilier à usage de bureaux sis 51 rue René Nicod à Oyonnax.

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **décider de la conclusion et de la révision de louage de choses** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le contrat de bail civil signé le 24 juillet 2015, l'avenant signé le 21 décembre 2021, et l'avenant signé le 05 Mars 2024 concernant le renouvellement du bail pour une durée de 4 ans, à partir du 1er janvier 2022,

**DECIDE**

**Article 1** : Signature d'un avenant, concernant la prorogation de 6 mois supplémentaires de la durée du bail, **entre Haut-Bugey Agglomération, situé au 57 rue René Nicod 01100 Oyonnax et la SCI NICOD 51, dont le siège social se situe au 51 rue René Nicod 01100 Oyonnax.**

**Article 2** : Le renouvellement du bail est conclu pour une durée de 4 ans et 6 mois qui court rétroactivement à partir du 1er janvier 2022, pour se terminer le 30 juin 2026 et non le 31 décembre 2025.

Les autres clauses du contrat de bail restent inchangées.

**Article 3:** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président  
Michel MOURLEVAT

